



# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT MUNICIPAL

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Que**, le Conseil municipal à une séance tenue le 7 mai 2018 a adopté le règlement #18-739 intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels (règlement #17-717) »;
- **Que**, ce règlement a reçu une attestation de conformité de la MRC de La Côte-de-Beaupré en date du 12 juin 2018.
- **Que**, les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du secrétaire-trésorier et ledit règlement entrera en vigueur à compter de ce jour.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 13 juin 2018

**Avis numéro : 2018-45**

Martin Leith  
Secrétaire-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Martin Leith, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil :

1. Hôtel de ville
2. Caisse Desjardins de la Côte-de-Beaupré
3. Église
4. Marché du village Dany Drouin
5. Marché Mont-Ste-Anne
6. Garage Daniel Morency

le 13 juin 2018, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 13 juin 2018.



---

Martin Leith  
Secrétaire-trésorier